

LA DIFFUSION DE LA DÉMOCRATIE : GREFFE ET BOUTURAGE EN POLITIQUE

Fred Réno

Professeur de Science politique à l'Université des Antilles

Directeur du CAGI, pôle Guadeloupe du LC2S, UMR-CNRS 8053

L'actualité du monde nous conduit à interroger le désenchantement qui accompagne le fonctionnement des démocraties. L'égalité politique et l'égalité sociale qui étaient au fondement du projet démocratique semblent inconciliables.

La fin de l'Etat-providence coïncide avec la montée des inégalités sociales et l'exclusion politique d'un nombre croissant de citoyens. Dans les sociétés libérales, cela se traduit par l'affaiblissement des taux de participation, la montée consécutive du populisme et de formes autoritaires de gouvernement. Le poids de l'abstention et le nombre d'électeurs séduits par des discours nationalistes défiant la démocratie libérale n'ont jamais été aussi importants¹. Paradoxalement, ce modèle reste encore attractif, comme s'il fallait dissocier la générosité des principes de leur mauvaise application.

Que diffuse t-on ? Qui diffuse quoi ? Comment se diffuse la démocratie ?

Autant de questions que nous inspire ce processus d'import/export du produit démocratique.

L'intérêt scientifique pour la diffusion du modèle démocratique est lié aux travaux sur la démocratisation et la libéralisation économique. Se focalisant sur les mécanismes implantés, ils s'intéressent peu à la manière dont se réalise cette implantation². Le processus écarté au profit du résultat, on comprend difficilement le sens que les acteurs donnent à la diffusion et les raisons d'un éventuel échec.

La sociologie de la diffusion est une des branches des *policy transfer studies*.

¹ Sur l'importance et le sens de l'abstention en France, avant les élections présidentielles et législatives de 2017, voir Claude BARTOLONE et Michel WINOCK (co-présidents), *Refaire la démocratie*, Rapport n° 3100, Assemblée nationale, 2015, p. 63-66.

² Charles R. SHIPAN and Craig VOLDEN, « The Mechanisms of Policy Diffusion », *American Journal of Political Science*, Vol. 52, n° 4, oct. 2008, p. 840-857

D'après les principaux auteurs de ce courant, on assisterait à des transferts sans précédents de matériaux cognitifs et normatifs utilisés dans la conception des politiques publiques. On y décèle généralement trois catégories de causes. L'émulation et la concurrence entre nations, renforcées par la globalisation, une tendance à l'harmonisation due à l'intégration régionale et des programmes d'aide au développement conditionnés par le respect de ce qu'il est convenu d'appeler la bonne gouvernance.³

La définition du transfert retenue par une part importante de la communauté scientifique est celle de David Dolowitz et de David Marsh. Ils y voient un processus par lequel des informations et des savoirs concernant les politiques publiques propres à un système politique – passé ou présent – sont empruntées et utilisées dans le cadre du développement de politiques publiques dans un autre système politique⁴

Cette définition présente le double avantage d'identifier les sources du changement et les modalités de transfert⁵. Mais elle reste discrète sur les acteurs impliqués. Leur identification peut éclairer sur la nature du processus.

Comme l'Etat, la démocratie serait née en Europe et se serait répandue à la faveur de circonstances historiques. La colonisation est vraisemblablement un des temps forts de ce processus d'exportation. Mais c'est la période postcoloniale qui permet réellement d'évaluer son impact dans les anciennes colonies européennes et le rôle des nouvelles élites dans les processus d'importation et d'acclimatation des mécanismes démocratiques.

Dans les pays officiellement décolonisés, la démocratie est un long cheminement qui commence sous la colonisation. L'exportation des institutions métropolitaines participe du transfert du modèle démocratique. Celui-ci s'opère selon deux modalités-métaphores que nous empruntons à la botanique : la greffe et le bouturage.

Dans le contexte postcolonial contemporain, la diffusion de la démocratie est donc un processus d'import/export d'un modèle politique euro-nord-américain qui se matérialise par la greffe et le bouturage d'institutions, révélateurs d'une implantation plus ou moins profonde de la culture démocratique.

Ce transfert se traduit par l'établissement d'instruments⁶ politico-institutionnels dans les nouveaux Etats. Exportés par les autorités coloniales, importés par les élites locales, ces

³ Thierry DELPEUCH, « L'analyse des transferts internationaux de politiques publiques : un état de l'art », *Questions de Recherche*, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, n° 27, déc. 2008, p.4

⁴ David DOLOWITZ, David MARSH, « Learning from Abroad: The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy-Making », *Governance*, vol.13 n°1, 2000, p. 5-24

⁵⁵ Laurence DUMOULIN et Sabine SAURUGER, « Les policy transfer studies : analyse critique et perspectives », *Critique internationale* Vol.3 n° 48, 2010 p. 9-24

⁶ Sur la notion d'instrument voir : LASCOURMES Pierre, LE GALES Patrick (dir.), *Gouverner par les*

instruments peuvent relever invariablement du mimétisme ou de l'hybridation mais ne sont pas axiologiquement neutres. Dans tous les cas, ils participent d'une dépendance-ressource⁷ par laquelle les élites occidentalisées captent les bénéfices matériels et symboliques de la « périphérisation » de leur société.

La greffe illustre la manière dont la colonisation européenne compose avec des cultures et des institutions préexistantes. Elle a été étudiée dans les sociétés asiatiques et africaines qui ont adopté le modèle européen tout en maintenant des éléments caractéristiques de leur culture précoloniale. Nous qualifierons cette expérience de transfert par adjonction.

Le bouturage ou transplantation, procède lui aussi de la colonisation mais se déroule dans d'autres conditions et produit d'autres effets. Après l'élimination physique ou la marginalisation des populations locales suivies de la disparition ou de l'infériorisation de leurs systèmes politiques, rien ne résiste à la pénétration du modèle européen. Les anciennes colonies américaines et caraïbes de l'Europe sont dès lors un véritable terrain d'observation du bouturage politique. C'est ce terrain et cette modalité de diffusion que nous privilégierons.

Dans ce texte, nous souhaitons aussi dépasser la simple présentation des pratiques de transfert pour saisir les stratégies des entrepreneurs de la diffusion et l'impact de celle-ci sur les sociétés d'accueil.

Les formes du transfert, originales d'un contexte à l'autre, témoignent de l'intérêt d'une approche socio-historique du processus de diffusion (I) et d'une analyse de la réinterprétation du modèle hérité (II).

I. Pour une approche socio-historique du processus de diffusion de la démocratie

L'historicité du transfert (A) permet de relativiser le caractère universel du produit qui s'adapte à son environnement selon des logiques parfois étonnantes de détournement de sens.

Par delà les contextes, ce qui semble universel, c'est un fonctionnement qui tend à favoriser les élites et qui au plan international participe de la dépendance des sociétés qui l'adoptent (B).

A. L'historicité du transfert de la démocratie

instruments, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 13.

⁷ Fred RENO, « Re-sourcing dependency, Decolonisation and Post-colonialism in French Overseas Departments », *Itinerario, European journal of Overseas History*, vol XXV, p. 9-22

La diffusion de la démocratie se présente comme un phénomène universel qu'il convient de contextualiser et de relativiser

Paul Veyne nous invite à établir une relation privilégiée entre l'histoire et la sociologie⁸ afin d'éviter les raisonnements réifiant. L'historicisation du politique aboutit à une contextualisation des catégories d'analyse et à la prise en compte de la temporalité.

Dès lors, la diffusion de la démocratie n'est pas le simple effet d'un transfert d'instruments occidentaux dans des sociétés nues.

De ce point de vue, les remarques ci-dessous de Laurence Dumoulin et Christian Licoppe sur la mise en place de la visioconférence en matière juridictionnelle en France sont riches d'enseignements.

« Certes, l'hypothèse d'un processus de policy transfer est séduisante au premier abord, mais quand on analyse la naissance du recours à la visioconférence en contexte juridictionnel à partir d'enquêtes de terrain serrées, on s'aperçoit qu'en fait elle n'est pas déterminante. Le point de départ de cette innovation se situe plutôt du côté d'un problème pratique rencontré dans une juridiction de l'outre-mer français à la fin des années 1990. Cette origine n'invalide pas l'hypothèse d'un « transfert », mais elle suggère de rechercher d'autres processus de circulation que ceux généralement évoqués. »⁹

C'est précisément à cette dernière suggestion que répondent les problématiques de la greffe et du bouturage.

Dans un ouvrage sur l'Inde, Christophe Jaffrelot étudie les raisons du succès de la greffe de la démocratie dans ce pays¹⁰.

L'Inde nous interpelle sur l'authenticité de la démocratie dans un pays où une partie importante de la population est analphabète et vit dans une pauvreté extrême. En dépit de ce que certains auteurs considèrent comme des incompatibilités, l'Inde a la réputation de « plus grande démocratie » du monde, certes en raison de sa démographie, mais aussi par la vivacité de son jeu démocratique.

D'après l'auteur, la période britannique et les réformes constitutionnelles ont permis aux élites politiques de se familiariser avec les règles du parlementarisme. Le transfert a d'autant

⁸ Paul VEYNE, *L'inventaire des différences*, Paris, Éditions du Seuil, 1976,

⁹ Laurence DUMOULIN, Christian LICOPPE « Policy transfer ou innovation ? L'activité juridictionnelle à distance en France », *Critique internationale op. cit.* p. 124

¹⁰ Christophe JAFFRELOT, *La démocratie en Inde. Religion, caste et politique* Paris, Fayard, 1998, 321 p.

mieux réussi que les leaders du mouvement d'indépendance ont joué le jeu des nouvelles institutions et que les traditionnalistes hindous ont trouvé dans l'Inde ancienne les origines de la démocratie. C'est vraisemblablement ce dernier aspect qui permet de parler de réussite. La démocratie indienne puise aussi ses racines dans l'histoire réelle ou imaginée du pays.

Cette analyse conforte notre hypothèse selon laquelle la diffusion est avant tout un processus d'ordre socio-historique.

L'expérience des caraïbes révèle le succès du processus d'implantation des instruments démocratiques.

Neuf des douze territoires anglophones indépendants sont aujourd'hui des monarchies parlementaires, s'inspirant directement du modèle de Westminster.

Comme d'autres pays qui ont maintenu le régime monarchique, un gouverneur général est officiellement nommé par la couronne britannique sur proposition du premier ministre local. Le parlement est généralement bicaméral, un sénat faisant office de chambre des lords.

En réalité, ce qui est en place n'est pas la copie conforme du système original.

Ni l'exécutif, ni le législatif ne sont des répliques du modèle de Westminster.

Le gouverneur général, « monarque » par procuration, tire sa légitimité moins de sa nomination par la couronne britannique que de la volonté du premier ministre local ; ce qui fait de ce dernier un personnage plus puissant que son homologue londonien. En Caraïbes, sa puissance est d'autant plus affirmée qu'il n'a pas de contrepouvoirs similaires à ceux auxquels fait face le locataire de *Downing street*. Si le monde des affaires constitue un groupe d'intérêt influent, les médias et les syndicats sont loin d'être comparables à ceux qui se sont développés en Europe.

C'est un des arguments avancés par le groupe d'experts chargés de proposer une révision de la Constitution de Trinidad et Tobago en 1976¹¹. Avant la Dominique, cette ancienne colonie a choisi d'être une république parlementaire sans s'éloigner du modèle démocratique de Westminster. Un président désigné par le Parlement, sans pouvoirs, remplace le gouverneur général qui promulgue les lois élaborées par la majorité parlementaire dirigée par le premier ministre. Comme dans les neuf « monarchies » anglophones, le chef de l'Etat est effacé, l'assemblée contrôle le gouvernement et peut mettre en jeu sa responsabilité. En retour celui-ci peut obtenir du chef de l'Etat la dissolution de l'assemblée comme à Londres.

¹¹ Fred RENO, « L'implantation du modèle de Westminster ou l'invention politique dans la caraïbe », *Cahiers de l'administration outre-mer*, Vol.1 n°4, 1991, p. 33-45

Dans la Caraïbe anglophone le premier ministre est un *patron* qui contrôle une part considérable des ressources et dont dépendent les principales institutions politiques.

Le système bipartisan s'installe à la faveur d'un scrutin majoritaire à un tour.

L'idéologie travailliste, elle aussi, est importée par les élites formées à Londres.

A l'exception du Guyana dont les principales organisations politiques sont influencées par le marxisme, l'idéologie travailliste est dominante dans les différents territoires.

Ce travaillisme qui a servi d'étendard aux groupes sociaux défavorisés, dans leur lutte contre les planteurs, structure aussi le champ politique actuel.

C'est dans les années 1930, période de crise généralisée, que naît *le Labour Party* dans la Caraïbe. Comme en Grande Bretagne, la relation organique entre syndicats et partis est attestée. Revendications salariales et droits sociaux sont portés par des proto-syndicats, relayés par des militants politiques qui se regroupent pour créer les partis travaillistes.

C'est le cas du *Barbadian Labour Party* né en 1938.

Comme dans d'autres territoires de la région, cette formation se construit autour d'un personnage charismatique. A Barbade, Grantley Adams fédère les contestations.

Son parti milite pour le suffrage universel adopté en 1950 et initie en 1954 une réforme politico-administrative qui aboutit au self-government, préfiguration de la démocratie à l'anglaise.

La proximité entre syndicats et partis se traduit parfois par une unicité de direction.

C'est le cas à Antigue et en Jamaïque sous la période coloniale.

En 1943, Vere Bird devient président de *l'Antigua Trade and Labour union* qu'il fonde en 1939. En 1951, il est aussi à l'origine de la création du parti travailliste qu'il va diriger.

En mai 1938, comme dans le reste de la Caraïbe anglophone, la Jamaïque est confrontée à une forte mobilisation sociale initiée par les dockers de Kingston. C'est dans ce contexte qu'Alexander Bustamante crée le *Bustamante Industrial Trade-Union*. Cinq ans après, en 1943, il fonde le *Jamaican Labour Party*.

Cette démocratie importée participe localement à la dépossession des profanes¹². Elle concoure aussi à la dépendance des pays importateurs par le transfert conditionnel des instruments démocratiques.

¹² Pierre BOURDIEU, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Volume 52 numéro 1, 1984, p. 49-55

B. La dépendance par la démocratie

Une des premières illustrations de cette dépendance est la reproduction des mécanismes démocratiques par les élites locales et leur légitimation par les populations. Ce mimétisme est une des modalités d'introduction de la démocratie libérale dans les anciennes colonies européennes. Cette forme de dépendance peut se traduire paradoxalement par l'adhésion des sociétés locales¹³.

La diffusion résulte donc d'un processus plus complexe que le simple transfert d'instruments extérieurs. Les logiques endogènes en conditionnent fortement le succès ou l'échec. Sur ce plan, il faut prendre en compte les acquis de la sociologie historique du politique qui privilégient les variables explicatives d'ordre historique et culturel et contribue à éclairer ainsi les angles morts de la sociologie de la diffusion. Une littérature désormais abondante permet de relativiser certaines approches du transfert qui alimentent les apories développementalistes¹⁴.

La démocratie européenne, comme d'autres objets politiques occidentaux n'est pas un phénomène universel et doit donc s'apprécier à la lumière des variables culturelles et historiques qui conditionnent son émergence en Europe et sa diffusion dans les sociétés extra-occidentales.

Dans certaines circonstances, le transfert du modèle occidental et donc de la démocratie peut être analysé comme un révélateur de la dépendance des sociétés réceptrices.

L'histoire haïtienne en offre une illustration quasi-caricaturale, mise en scène par Aimé Césaire dans son œuvre théâtrale¹⁵.

La tragédie du roi Christophe est l'évocation d'une des expériences de mimétisme dans la jeune nation haïtienne. Partagée entre une monarchie au nord (1811-1820) et une République au sud (1807-1818), Haïti a importé le meilleur et le pire de l'Europe, le plus souvent pour assouvir l'avidité de pouvoir des élites importatrices.

La monarchie haïtienne est l'épisode tragicomique d'une longue série de régimes importés.

Dés 1804, après la proclamation de l'indépendance et après avoir triomphé des troupes napoléoniennes le général Jean-Jacques Dessalines se proclame empereur. On retient généralement de l'histoire d'Haïti la dictature de la famille Duvalier, entre 1957 et 1986, qui

¹³ Fred RENO, « Qui veut rompre avec la dépendance », *Autrement* : Guadeloupe, Temps incertains, n° 123, 2001, p.236-249

¹⁴ Bertrand BADIE, Pierre BIRNBAUM, *Sociologie de l'Etat*, Hachette 1983, 238 p.

¹⁵ Aimé CESAIRE, *La tragédie du roi Christophe*, Paris, Présence Africaine, 1963, 153 p

va accroître l'appauvrissement du pays et l'émigration massive de ses habitants. En réalité, l'autoritarisme s'étend sur une période plus longue.

L'histoire contemporaine est celle d'une transition démocratique qui prend son inspiration dans le système politique français mais dont les racines baignent encore dans l'autoritarisme qui a profondément entravé cette société haïtienne. Combien de démocrates affichés ont eu des réflexes antidémocratiques une fois au pouvoir¹⁶ !

Si le mimétisme est une des formes de la dépendance, la démocratie est sa justification notamment à travers l'aide au développement.

Les politiques d'aide au développement et singulièrement celles de l'Union européenne sont conditionnées par le transfert et le respect des règles démocratiques.

Ce qu'il est désormais convenu d'appeler les conditionnalités démocratiques, déterminent dans une large mesure la nature du produit implanté.

« Le terme de conditionnalité renvoie à l'idée de soumettre un droit ou un avantage au respect d'un certain nombre de critères, d'engagements ou de pratiques. Souligner par ailleurs que la conditionnalité est politique c'est rappeler que les exigences qui sont posées sont politiques et intéressent en premier lieu le respect de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme souvent présentés comme le noyau dur.¹⁷ »

Le caractère économique et financier de l'opération masque la dimension politique et contraignante du transfert d'une technologie d'organisation du pouvoir.

Désormais, les pays tiers demandeurs d'aide doivent accepter corrélativement d'importer et de respecter les principes et les pratiques démocratiques dont l'universalité est sous-jacente.

L'accord de Cotonou conclu le 23 juin 2000 entre l'UE et les pays ACP est de ce point de vue significatif. Il rénove le partenariat entre ces pays par la promotion des droits de l'homme, condition de l'octroi de l'aide financière.

Si certains y voient une forme nouvelle de néocolonialisme, ces conditionnalités participent bien du processus de diffusion de la démocratie. Comme le signale David Garibay à propos des Etats-Unis, *« la théorisation de la supériorité quasi-morale de la démocratie libérale sur tous les autres modes de gouvernement... sert aussi de justification pour*

¹⁶ Fred RENO, « Democratic transition and Authoritarianism : the case of Haiti » in HENKE Holger and RENO Fred (editors), *The modern political culture of the Caribbean*, University of the West Indies, p. 424-451

¹⁷ C. SHNEIDER, *Réflexion sur le rôle de la conditionnalité politique dans l'affirmation de l'Union européenne comme acteur global dans le nouvel ordre mondial*, <http://cejm.upmf-grenoble.fr/UserFiles/File/cours/conditionnalite%20acteur%20global-1.pdf>

employer contre ses ennemis tous les moyens disponibles y compris l'intervention militaire. L'Amérique centrale et les Caraïbes constituent le champ d'application privilégié de cette politique ». ¹⁸

Cependant, la diffusion de la démocratie n'est pas la simple reproduction du modèle européen. Tant par ses structures que par son fonctionnement, le modèle implanté est le fruit d'une recombinaison. L'expérience postcoloniale révèle des formes originales d'innovation démocratique.

II. La recombinaison de l'héritage métropolitain

Si l'influence métropolitaine est indéniable, on assiste à une appropriation différenciée des instruments et de la culture démocratiques (A). Le poids de l'héritage s'évalue notamment à la difficulté des élites à réformer le modèle de Westminster qui par bouturage semble « faire corps » avec les sociétés réceptrices (B)

A. Une appropriation différenciée du modèle métropolitain

Dans les sociétés libérales occidentales, le fonctionnement démocratique repose sur l'égalité de droit, la rotation des charges d'autorité, le respect des procédures d'élection, de délibérations, le pluralisme politique, et la protection des droits de la minorité.

Le gouvernement pour le peuple ou démocratie représentative est le modèle politique le plus répandu. Par l'élection, le peuple délègue son pouvoir et concourt ainsi à sa propre dépossession. C'est cette forme désormais dominante qui est exportée.

Ce qui est importé, c'est aussi l'idée implicite selon laquelle la démocratie se confond nécessairement avec le pouvoir des élites.

L'historicité du processus amène à distinguer les degrés d'implantation consécutifs à la réceptivité des populations et des élites locales. Mais quelle que soit la forme prise par cette implantation, l'intervention locale s'avère décisive.

Si les instruments diffusés sont, dans une certaine mesure, extérieurs, leur application est locale. Ils ne sont que ce que l'on en fait. Cultures et stratégies conditionnent par conséquent leur fonctionnement et leur différenciation.

¹⁸ David GARIBAY, « La démocratie prescrite par les autres : L'Amérique centrale ou l'élection à tout prix », *Critique internationale*, 24 juillet 2004, p. 125-137.

Le « package démocratique » contient des instruments métropolitains qui, à l'usage, sont « capturés », revisités et parfois détournés.

La Guyane anglophone se distingue des monarchies et des républiques parlementaires par l'invention d'un modèle constitutionnel éclectique. République présidentielle, elle s'éloigne résolument de l'héritage métropolitain. Dans ce pays, un président élu au suffrage universel direct concentre l'exécutif et le législatif entre ses mains. A la différence des monarchies et des républiques parlementaires qui ont maintenu l'appareillage métropolitain, les élites du Guyana ont opté pour une déviance maximale tant au plans institutionnel qu'idéologique¹⁹. A l'opposé des îles, dans ce territoire anglophone d'Amérique du sud, le chef de l'Etat, chef des armées, peut prononcer la dissolution de l'assemblée nationale sans craindre d'être révoqué, sauf en cas de violation de la constitution ou pour des raisons tenant à sa santé physique ou mentale. Au moment de l'indépendance en 1966, puis du rejet du modèle de Westminster, les deux principaux partis ont la particularité d'être marxistes.

Preuve s'il en est besoin de la portée de la variable contextuelle, l'idéologie universaliste de ces deux organisations politiques n'a pas résisté à l'ethnicité et aux tensions entre afro et indo-guyanais²⁰. Le *People Progressive Party* créé en 1950 par Cheddi Jagan est à l'origine un parti multiethnique, populaire et favorable à l'indépendance qui défie les autorités britanniques. Forbes Burnham afro-guyanais, co-fondateur de ce parti, fait sécession pour fonder en 1955, le *People National Congress* qui exercera le pouvoir de 1964 à 1992. Le scrutin proportionnel instauré au Guyana par les britanniques pour éviter l'exclusion ethnique que provoquerait nécessairement le scrutin majoritaire à un tour appliqué dans les autres colonies, sera instrumentalisé par les leaders afro-guyanais pendant plus de vingt-cinq ans.

Au cours de cette longue séquence autoritaire, le pays est marqué par des violences communautaires orchestrées par le PNC dans les années 80. Rejetant le modèle politique colonial, le Guyana est néanmoins le seul pays marxiste, de l'époque, à reconnaître dans sa constitution une opposition organisée bénéficiant d'un statut comme dans le modèle de Westminster. En 1992, Cheddi Jagan, chef du gouvernement avant l'indépendance, est de nouveau à la tête du pays. Avec lui, le Guyana inaugure le fonctionnement démocratique d'un Etat présidentiel. Ce système de gouvernement est perçu comme une perversion du régime

¹⁹ Ralph R. PREMDAS, « Recovering democracy: problems and solutions to the Guyana quagmire », *Pouvoirs dans la Caraïbe* 11/1999 p. 135-173

²⁰ La Guyane française, elle aussi multiethnique n'est pas à l'abri d'une ethnicisation du politique, voir Fred RENO and Bernard PHIPPS, « The Dichotomy of Universalism and Particularism in French Guiana » in HOEFTE Rosemarijn, BISHOP Matthew and CLEGG Peter, *Postcolonial Trajectories in the Caribbean : the three Guianas*, Routledge, Taylor & Francis Group 2017 p.46-58

présidentiel dans la mesure où il donne au chef de l'Etat des pouvoirs exorbitants. Il contrôle le premier ministre qu'il nomme ainsi que le parlement en raison du fait majoritaire. C'est ce système qui caractérise la France depuis 1962 et qui a inspiré le constituant du Guyana. Mais dans ce pays le président dispose en outre d'un droit de veto qui le distingue du président français et renforce son pouvoir.

Le transfert du régime parlementaire britannique dans ses versions monarchique et républicaine, ainsi que les idéologies qui l'irriguent ne sont pas seulement révélateurs du succès de l'implantation de la culture politique britannique.

Il témoigne aussi de la réussite d'une stratégie de conservation du pouvoir par des élites qui parviennent à franchir sans dommages la frontière entre le statut de colonie et celui d'Etat. Cette dernière remarque s'applique aussi au cas du Guyana.

L'innovation politique s'appuie sur le refus du modèle de Westminster par les élites, mais sert aussi leurs intérêts.

Le personnel politique des indépendances contrôle un système dont ils sont les locataires sous la période coloniale²¹. La continuité et l'innovation politico-institutionnelles sont au service de la conservation du pouvoir.

La recomposition de la démocratie se vérifie aussi à la configuration du bipartisme. Si le principe est transféré avec le scrutin majoritaire à un tour, dans la Caraïbe cet instrument de la démocratie britannique s'adapte à son nouveau terrain.

Le travaillisme, importé par les classes moyennes émergentes, est moins une arme anticoloniale dirigée contre l'Etat, qu'un instrument de lutte contre la « plantocratie » qui détient les moyens de production après l'abolition de l'esclavage.

Il arrive que majorité et opposition s'en réclame.

A Barbade, c'est en 1955 que naît le *Democratic Labour Party* d'une scission du *Barbadian Labour Party*. Se situant à la gauche du *BLP* il revendique lui aussi son appartenance à la famille travailliste.

Depuis plus d'un demi-siècle, le *BLP* et le *DLP*, conformément à la tradition britannique, se succèdent au sommet de la monarchie parlementaire barbadienne.

Autre illustration, l'éphémère fédération des *West Indies*, qui regroupait une dizaine de colonies britanniques entre 1958 et 1962 et fédérait les partis travaillistes autour de deux grandes tendances opposées. La première, le parti travailliste fédéral représentait principalement les populations urbaines. Il est dirigé par des leaders charismatiques, Norman

²¹F.R AUGIER and S.C. GORDON, *Sources of West Indian History*, Longman Caribbean, 1981 p. 278-280

Manley de la Jamaïque, Eric William de Trinidad, Errol Barrow de Barbade, qui à la suite de l'échec du projet fédéral conduiront leurs pays respectifs à l'indépendance. L'autre tendance, le parti travailliste démocratique, plus rural, est dirigé par des syndicalistes dont Alexander Bustamante, fondateur du *Jamaican Labour party*, la formation conservatrice du pays.

A la différence des autres territoires anglophones, à la Jamaïque le parti travailliste s'est détourné de l'idéologie qui l'a fondé.

Né du syndicalisme ouvrier et agricole, il rallie les forces conservatrices face au *People National Party* créé en 1938 par Norman Manley qui a opté pour un socialisme plus radical. Cette option conduira ce parti, au pouvoir entre 1972 et 1980, à défier les Etats-Unis par la mise en œuvre d'un « socialisme démocratique » et d'un rapprochement avec Cuba.

A Grenade le parti travailliste a été conservateur. Dès sa naissance en 1950, il est l'instrument de son créateur Eric Gairy, premier ministre entre 1972 et 1979, qui transforme le modèle parlementaire en régime autoritaire proche du Chili du général Pinochet. Les liens du parti avec la police secrète, milice paramilitaire dénommée *mangoose gang*, ne faisaient pas de doutes.

Dans la Caraïbe, la démarche innovatrice s'est concrétisée par des changements politiques et constitutionnels importants au Guyana. Dans les autres territoires elle s'inscrit dans un débat récurrent sur l'adoption du système républicain par les territoires qui jusque là sont régis par la monarchie parlementaire. Cette volonté des élites ne rencontre pas toujours l'adhésion des populations. A l'initiative novatrice des élites correspondent souvent un réflexe conservateur et une résistance au changement des populations.

B. Innovation élitare et conservatisme populaire

Sous la période coloniale, l'implantation de mécanismes démocratiques témoignent de la volonté des classes moyennes d'occuper l'espace politique jusque là monopolisé par les planteurs blancs d'ascendance britannique. Par exemple, dans le contexte colonial barbadien les conflits socio-ethniques sont une grille de compréhension des enjeux du transfert des mécanismes démocratiques. Si l'économie est encore dominée aujourd'hui par une ethno-classe historiquement constituée, l'espace politique est contrôlé par les élites dites « de couleur » qui y parviennent par l'universalisation du suffrage et la « capture » des instruments de ce pouvoir politique. Les conflits socio-ethniques permettent ainsi de comprendre le sens et les stratégies d'implantation de ces instruments par les élites d'extraction populaire. Le

bouturage politique est consolidé, de nos jours, par la représentation sociale qu'ont les classes moyennes et les populations locales de la démocratie qui en font la voie de la mobilité sociale.

L'imprégnation des sociétés locales par la culture politique métropolitaine explique vraisemblablement le décalage entre certaines démarches modernisatrices des élites et la réaction conservatrice des populations. Cette imprégnation est d'autant plus efficiente qu'elle s'est réalisée par élimination des peuples premiers en Caraïbe ou en Inde par affinités électives²² des instruments démocratique avec les traditions locales.

L'analyse du transfert de la démocratie introduit une variable culturelle tout aussi importante que l'histoire. A propos de l'Inde Christophe Jaffrelot explique que pour certains traditionalistes hindous la démocratie est finalement née dans l'Inde ancienne.²³ Des traits de la civilisation indienne auraient contribué à façonner une culture politique favorable à la démocratie : la diversité religieuse, les valeurs de tolérance et de pluralisme, la décentralisation et l'autonomie régionale sont autant d'éléments que la culture indienne partage avec la culture démocratique.

La caste souvent décriée dans nos représentations constituerait dans ce contexte un ressort du pluralisme social et politique. En se transformant en groupe de pression, la caste offre un cadre à la représentation et à la compétition des intérêts

Dans les nouveaux Etats anglophones, la pénétration de la culture métropolitaine est comparable à celle de la culture française dans les régions et collectivités d'outre-mer en dépit des différences de statut politique. L'idée d'assimilation que l'on prête aux dépendances françaises peut s'appliquer aux nouveaux Etats anglophones. Un martiniquais ou un guadeloupéen « départementalisé » n'est pas plus assimilé à la culture française qu'un barbadien « indépendant » à la culture britannique. En outre, d'un point de vue strictement culturel, on peut difficilement soutenir l'affirmation d'une assimilation des territoires anglophones ou francophones à leur ancienne métropole. La réalité est plutôt celle d'une créolisation ou héritages amérindiens, européens, africains, asiatiques et levantins s'emmêlent.²⁴

²² Michael LÖWY, « Le concept d'affinité élective chez Max Weber », *Archives de sciences sociales des religions*, n°127, 2004, p. 93-103

²³ Christophe Jaffrelot, *op. cit.* L'idée d'affinités des valeurs démocratiques avec des traditions africaines est également avancée par d'autres chercheurs. Voir par exemple: Claude AKE. « Rethinking African Democracy » *Journal of Democracy*, Vol.2, n° 1, 1991, p. 32-44 ; Matthew Todd BRADLEY, « The Other": Precursory African Conceptions of Democracy », *International Studies Review*, Vol. 7, n° 3, sep. 2005, p. 407-431

²⁴Edward BRATHWAITE, *Development of Creole Society in Jamaica, 1770-1820*, Oxford University Press, 1971, 250 p., Edouard GLISSANT, *Poétique de la Relation*, Gallimard, 1990, 248 p. ; Jean BERNABE, Patrick CHAMOSEAU, Raphael CONFiant, *Eloge de la créolité*, Gallimard, 1989, 72 p.

Ces remarques s'appliquent aussi à ce qu'il est convenu d'appeler la culture politique définie dans la tradition behaviouraliste comme un « ensemble de croyances et de valeurs (politiques) empiriquement observables²⁵ ».

Après cinquante ans d'indépendance, les pays de la Caraïbe ont entrepris un bilan critique de l'application du modèle de Westminster. Si sa configuration monarchique est parfois contestée, les pays qui l'ont transplanté demeurent fortement marqués par la culture politique britannique.

D'après certains commentaires, il est devenu de plus en plus évident qu'à bien des égards, le style de gouvernement hérité de la Grande Bretagne est potentiellement nuisible à la bonne gouvernance. Comme à Londres on serait en droit de s'interroger sur ses limites et ses déficiences. La réification de principes supposés caractériser ce modèle, conduit à la caricature et à l'amplification de ses aspects les moins louables. Confrontés aux défis d'aujourd'hui, tels le trafic de drogue, la dégradation de l'environnement, l'économie mondialisée, les Etats qui ont adopté ce que l'on appelle parfois le « Westminster »²⁶ seraient mal équipés.

Ce constat alimente un échange récurrent entre les tenants de la république rangés le plus souvent dans le camp des modernes et les partisans du *statu quo* réputés conservateurs.

En réalité ce débat prend une autre tonalité quand le conservatisme est entretenu par une majorité de citoyens au détriment du projet républicain novateur porté par les acteurs politiques.

Les élites semblent consensuelles sur le passage de la monarchie à la République. Mais, informées du conservatisme des populations, elles en font un enjeu politique dans la compétition pour le pouvoir. La majorité veut être la fraction politique qui aura réussi le geste historique du passage à la République dans des sociétés où la rhétorique nationaliste limite l'avènement d'organisations d'intégration supranationales. La minorité manifesterait son opposition à une réforme de la constitution, au motif qu'elle n'en voit pas l'intérêt socio-économique. Une fois au pouvoir, elle réinscrirait la question à l'agenda politique sans l'assurance d'avoir l'adhésion des populations.

Cette analyse semble confirmée à la Jamaïque et à la Barbade.

En janvier 2012, le premier ministre jamaïcain Portia Simpson-Miller annonce que son gouvernement prendra des initiatives pour modifier la Constitution. Le chef de l'opposition

²⁵ Guy HERMET, Bertrand BADIE, Pierre BIRNBAUM, Philippe BRAUD, *Dictionnaire de la science politique et des institutions*, A. Colin 2010, p.76

²⁶ Matthew Louis BISHOP, « Slaying the 'Westminster' in the Caribbean ? Constitutional reform in St. Vincent and the Grenadines », *British journal of politics and international relations*, Vol 13, 2011, p. 420-437

Andrew Holmers promet son soutien à la réforme à condition qu'on lui prouve que le remplacement d'un gouverneur général par un président améliorera la situation économique du pays. En 2016 il accède au pouvoir après la victoire de son parti aux élections législatives et annonce le passage prochain de la Jamaïque à la République.

Les propos suivants du professeur Hilary Beckles, à propos de la Barbade, donnent une idée du décalage avec les élites et de l'attachement des populations aux symboles, mêmes coloniaux, de la présence anglaise.

*« La Barbade sera probablement le dernier pays de cette région à devenir une République. Nous ne sommes même pas capables d'enlever la statue de lord Nelson, un propriétaire d'esclaves, de la place du Parlement. La moindre évocation du sujet provoque une révolte publique. Comment pouvez-vous devenir une république si vous ne pouvez pas enlever de la place de votre Parlement un propriétaire d'esclaves impérialiste ? ».*²⁷

Ces hésitations sont vraisemblablement consécutives à l'expérience récente de l'archipel de Saint-Vincent.

En 2009, à l'invitation du premier ministre, les électeurs se sont prononcés, par référendum sur une proposition de révision de la Constitution tendant au remplacement du représentant de « sa majesté » par un président désigné localement. Les résultats du référendum ont été défavorables au parti au pouvoir. 56% des votants ont préféré maintenir le système monarchique.

Une chose paraît acquise. Les populations se jouent des élites. Dans le contexte socio-historique caribéen, vraisemblablement méfiantes des usages qui en sera fait, elles tendent à résister au changement

Les développements qui précèdent sont à rapprocher des analyses fécondes de Bertrand Badie sur l'occidentalisation de l'ordre politique.

Comme l'Etat, la démocratie libérale est un produit occidental importé par les élites des pays du sud.

Nous partageons l'idée de l'auteur selon laquelle : « ...Ce cercle vicieux (de l'importation) tient certes à un rapport de forces, mais on peut faire l'hypothèse qu'il est aussi alimenté par

²⁷ <https://www.babadostoday.bb/2016/12/10/no-republic-status-anytime-soon-sir-hilary/>

des considérations stratégiques et notamment par les avantages qu'en retirent individuellement les élites qui y participent. »²⁸

Cependant l'exemple caribéen relativise son affirmation d'un «*échec de tous les mimétismes, en premier lieu dans le domaine constitutionnel* »²⁹ après la décolonisation.

En effet, le bouturage, démarche originale de transfert, est favorisé par des circonstances sociohistoriques singulières. Il dévoile le succès de l'implantation démocratique qu'il faut apprécier à travers l'exportation du modèle colonial et sa réinterprétation par la société locale. Processus politico-culturel, la diffusion de ce modèle commence historiquement par le génocide des populations autochtones et aboutit par la force des choses à la stabilité de régimes constitutionnels revisités.

L'héritage postcolonial métropolitain même s'il se confond avec les intérêts des élites et les aspirations des populations, fait l'objet d'interrogations sur la rhétorique universaliste et le contenu de la démocratie diffusée.

L'égalitarisme politique dominant est paradoxalement associé à un libéralisme économique profondément inégalitaire. Comme si la démocratie se réduisait à sa dimension procédurale.

Dans la Caraïbe, ce paradoxe explique la permanence et la vitalité de régimes démocratiques dans des sociétés économiquement exsangues.

Confinée à sa dimension politique la démocratie consiste avant tout à mettre en scène une compétition bipartisane quasi-permanente entre les élites pour l'obtention de suffrages populaires.

Elle consacre l'exclusion relative de la société civile, la prévalence des enjeux nationaux sur l'intégration régionale de sociétés qui peinent à faire face aux défis de la mondialisation.

- Pour citer ce texte : RENO Fred, « Greffe et bouturage en politique » in O. PLUEN et V. DOUMENG (edit) *La démocratie, entre exigences et faux-semblants* Institut Universitaire Varenne 2018

²⁸ Bertrand BADIE, *L'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, 1992, 334 p.

²⁹ *Ibid.*